



Fondation de santé et services sociaux
Lévis-Lotbinière

LOTO-DON 2023-2024

POUR LES EMPLOYÉS DU CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

RÈGLEMENTS DU TIRAGE

1. Tous les prix sont non remboursables, non transférables ou non cessibles.
2. La personne gagnante a un délai d'un mois pour réclamer son prix à l'organisme.

ENGAGEMENT

- Par la présente, je m'engage à participer aux tirages *Loto Don* au profit de la Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière. Le montant à déboursier est de **65 \$**. En cas de modification de mon emploi (congé sans solde, retraite, démission, etc.), je m'engage à verser la totalité du solde restant et ma participation se poursuit jusqu'au dernier tirage.
- Par la présente, je m'engage à faire un don de 65 \$ à la Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière. Un reçu d'impôt au montant de 65 \$ sera remis.

J'ai pris connaissance des règlements et :

- J'autorise le CISSS de Chaudière-Appalaches à prélever le montant de **5 \$** par paie (14 jours) pour un total de **26 paies (130\$)**.
- J'autorise le CISSS de Chaudière-Appalaches à prélever le montant de **5 \$** par paie (14 jours) pour un total de **13 paies (65\$)**.
- Je joins un chèque au montant de **130 \$** Je joins un chèque au montant de **65 \$**
(à l'ordre de « Fondation de santé et services sociaux Lévis-Lotbinière – Voyage Don »).

Nom : _____ No. employé : _____

Installation : _____ Téléphone travail : _____

Coordonnées personnelles

Adresse : _____ Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Adresse courriel **(OBLIGATOIRE)** : _____

Signature de l'employé : _____ No. billet :